

La rectrice assume « sa » carte scolaire

Pour Carole Drucker-Godard, les retraits de moyens, notamment dans le 1^{er} degré, sont conformes à l'évolution démographique de l'académie de Limoges.

Florence Clavaud-Parant

Ce n'est pas une réponse officielle aux syndicats mais cela y ressemble. Alors que les discussions relatives à la carte scolaire 2024-2025 se poursuivent dans un contexte tendu et qu'une grève nationale est annoncée pour le 1^{er} février, la rectrice de l'académie de Limoges a livré hier, au cours d'une conférence de presse, les grandes lignes des mesures de rentrée pour septembre 2024.

Il est d'abord question de moyens et aux yeux de Carole Drucker-Godard, ceux-ci s'annoncent conformes à l'évolution démographique de l'académie tout comme aux ambitions ministérielles. La suppression de trente-quatre postes de professeurs des écoles est confirmée pour le Limousin : dix en Corrèze, six en Creuse et dix-huit en Haute-Vienne. Elle s'explique avant tout, selon

la rectrice, par la baisse de la démographie scolaire dans l'académie. Les prévisions d'effectifs font en effet état d'une chute de 743 élèves à la prochaine rentrée, ce qui confirme sans surprise une tendance lourde : le Limousin a perdu 5.142 élèves de primaire depuis 2018.

6,8 professeurs pour 100 élèves

D'un point de vue purement arithmétique, ces ponctions de moyens n'auront aucune incidence sur le taux d'encadrement, lequel devrait rester à l'échelle de l'académie légèrement supérieur à la moyenne nationale (6,28 professeurs pour 100 élèves contre 6,03). En revanche, les fermetures de classes seront inévitables, admet Carole Drucker-Godard qui refuse cependant de confirmer les chiffres avancés par les syndicats, à savoir la perte d'au moins trente classes pour la seule Haute-Vienne. « Ce sont les Dasen (*) qui travaillent en ce moment pour identifier les écoles concernées et leurs critères reposent avant tout sur la notion d'effectifs par



HIER À LIMOGES. Conférence de presse au rectorat. PHOTO : F. C.-P.

classe. Les fermetures ne dépendent pas que des moyens. Quel sens pédagogique peut-il y avoir lorsqu'on a une classe de six ou sept élèves ? »

Groupes de niveau à moyens constants

Autre confirmation : il n'y aura pas de suppression de postes pour le second degré, mais pas de nouvelle dotation non plus. Dans ce contexte, la mise en place des groupes de niveaux en 6^e et 5^e

(quinze élèves maximum pour le groupe le plus en difficulté) se fera donc à moyens constants. Mais la rectrice l'assure : la dotation actuelle sera suffisante. « La suppression de l'heure hebdomadaire de soutien aux élèves de 6^e nous le permet, explique-t-elle, de même que l'évolution démographique. »

En réponse aux enseignants qui se sont émus de la complexité d'un tel dispositif en termes d'or-

ganisation, Carole Drucker-Godard tient à rassurer. « Cela suppose effectivement une organisation complexe, avec des emplois du temps en barrette. Mais les chefs d'établissement savent faire et on accompagnera chaque collègue qui en aura besoin. »

« Les groupes de niveau en 6^e supposent une organisation complexe, mais les chefs d'établissement savent faire »

Pour le reste, la rentrée 2024 dans l'académie de Limoges semble devoir se décliner au gré des annonces ministérielles. Parmi les nouveautés, la mise en place - à titre expérimental dans un premier temps - de «classes prépas lycée» dans le cadre du projet de réforme du Brevet des collèges dont l'obtention devrait conditionner le passage en seconde. « Il y en

aura d'abord une par département, explique Carole Drucker-Godard. Les lycées concernés ne sont pas encore déterminés, nous avons lancé un appel à expérimentation. Ces classes seront destinées à des élèves volontaires, qui n'auront pas obtenu leur brevet. Ils pourront ainsi faire leur parcours en lycée en quatre ans. Il s'agit de leur montrer qu'ils ne sont pas en train de redoubler leur classe de 3^e, mais de créer les conditions d'aborder le lycée avec davantage de sérénité. »

Aucune précision, pour l'heure, sur les moyens supplémentaires éventuellement accordés à ces lycées pilotes et au dispositif dans son ensemble lorsqu'il sera généralisé. Idem pour le SNU (Service national universel), dont la systématisation n'a toujours pas été confirmée par Emmanuel Macron et pour lequel le rectorat précise n'avoir pour l'heure aucune nouvelle feuille de route. ■

(*) Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (un par département).